

<https://ricochets.cc/15-mars-2025-manifestation-a-La-Plaine-contre-reprise-des-travaux-de-deviation-routiere.html>



15 mars 2025 : manifestation à La Plaine de St Péray contre la reprise des travaux de Â« déviation Â»



- Les Articles -
Date de mise en ligne : mardi 4 mars 2025

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

La CCRC de Jacques Dubay et ses complices/financeurs n'ont toujours pas renoncé au projet de Â« déviation Â» routière qui détruirait La Plaine à St Péray afin de poursuivre la Croissance et le Développement qui structurent et désenclavent à tout va sans considération pour le climat et les limites planétaires.

Après le 15 mars, après diverses magouilles et mensonges, des travaux destructeurs et ruineux financièrement pourraient reprendre en dépit du bon sens. Alors soyons là pour protéger La Plaine, ses animaux et ses arbres, ses terres et ses humains reliés au vivant.

Déviation St Péray : rdv le 15 mars pour une nouvelle mobilisation

- ▶ 15h : démarrage d'une manifestation le long du tracé de la déviation - Rdv au rond-point de la maladière à Saint-Péray.
- ▶ 17h : Assemblée Générale de l'association ALTERRE : salle sous la médiathèque de Saint Péray
- ▶ A partir de 18h : prise de parole des luttes contre les projets inutiles et imposés de Drôme-Ardèche.
- ▶ Repas partagé et moment convivial à l'issue.

Venez nombreux.ses, partagez ce message autour de vous !

En détail, pourquoi la mobilisation continue :

...On attend toujours les 4 saisons..

< La suspension des travaux n'est toujours pas actée par la Préfète de l'Ardèche en vue d'une étude 4 saisons et une dérogation espèces protégées comme l'a demandé le Tribunal Administratif le 15 novembre dernier.

Des travaux pourraient reprendre mi-mars pour un diagnostic archéologique tronqué et destructeur des écosystèmes.

2 Le projet de déviation a été modifié dans le cadre d'une étude produite en décembre par la CCRC : aucune communication ni transparence de la collectivité sur ces nouveaux éléments, qui ne sont ni pertinents ni réalisables ! On vous en dit plus bientôt..

...Un passage en force et des délits identifiés

Des enquêtes sont en cours pour plusieurs délits identifiés lors du passage en force de cet automne, et pas des moindres : exposition de salariés à l'amiante, destruction d'habitat d'espèces protégées, pollution du Nichoir à l'amiante et au plomb.

7@ Le cadre administratif du projet de déviation fait l'objet d'irrégularités, soupçons de favoritisme : même de ce point de vue, la déviation ne tient pas la route !

En résumé : la destruction de parcelles agricoles, de milieux naturels et l'étalement urbain dans la plaine

..La voiture pour seul projet d'avenir...

, Aucune alternative à la voiture n'est proposée à ce stade : pas de volonté de remettre des trains en gare de Saint-Péray, pas de nouvelles pistes cyclables sur les axes de déplacements pertinents, une baisse continue des transports en commun, pas de solution de covoiturage performante...

En résumé : la destruction de parcelles agricoles, de milieux naturels et l'étalement urbain dans la plaine

Un manque de transparence et des atteintes à la démocratie

4 Mensonges en réunion publique, publications fallacieuses, plaintes abusives, intimidations, menaces.. les élus de la CCRC déploient toutes les manoeuvres de répression vis à vis des opposants à ce projet : c'est inacceptable !

Arrêt des projets routiers : aujourd'hui l'A69, demain la déviation de Saint-Péray ?

Ci-dessous la dernière communication d'Alterre en lien avec l'actu de l'A69.

Alterre est en effet engagée dans la coalition nationale de la dérouté des routes : à Saint-Péray comme ailleurs, nous devons mettre un terme aux projets routiers inutiles et imposés.

Continuez à partager la pétition contre ce projet autour de vous

Rejoindre le fil d'infos sur Telegram : @LutteDeviationStperay

Vous pouvez aussi adhérer à l'association Alterre en 2025

Soutenir la mobilisation : la cagnotte !

En bonus : la carte de vœux 2025 d'Alterre

Nous sommes près de 5000 signataires de cette pétition : Merci de votre soutien et à très bientôt !! OO

https://www.facebook.com/AlternativesaladeviationdeSaintPeray

https://www.helloasso.com/associations/alterre

https://www.alterre-asso.org/

POUR 2025... LA CCRC NOUS PROPOSE DE NOMBREUX ARRANGEMENTS AVEC LA RÉALITÉ !

"Cette déviation va apaiser les milliers d'habitants"

Source : J. Dubay, Président de la CCRC, Allocution - 18 octobre 2024

VOUS HABITEZ CORNAS... DOMMAGE !

AVEC LA DÉVIATION, en 2026, les habitants de la plaine (projet de CCRC) seront à 50% de plus qu'en 2015, sur la commune de Saint-Péray (de 10000 à 15000 habitants), soit 10 ans à déviation et en plus de 10000 !

- Vous habitez Avenue du 8 mai à St-Péray... dommage aussi ! Pour vous ce sera 8000 habitant supplémentaires par jour !
- Pour l'ensemble de la plaine, déviation ou pas ?
- Avec les milliers d'argent public, cela sera votre nouvelle école, ce n'est pas devant chez vous à St-Péray, mais devant chez vous à St-Péray !
- Vous habitez dans la Plaine... dommage encore ! Avec la déviation, cela va augmenter de la plaine... dommage encore !

"On a une conscience, celle de ne pas abîmer la nature"

Source : J. Dubay, Président de la CCRC, Allocution - 18 octobre 2024

Cette déviation va supprimer le dernier corridor écologique qui permettait uniquement à la faune de se déplacer entre la plaine et les zones boisées. C'est plus de 10 000 m² de milieu naturel qui sera ainsi détruit. Au lieu de cela, on a une conscience de la nature ?

"Toute cette affaire est disproportionnée."

Source : J. Dubay, Président de la CCRC, Allocution - 18 octobre 2024

Également, avec un budget de 100 millions, on va faire 3,5 millions de mètres carrés de route à la charge de la CCRC, soit 1,5 km de longueur de "boulévards". On va aussi avoir 2 millions de mètres carrés de route, en fait, avec la route, on peut sur le milieu ! Sans compter l'entretien de la nouvelle route sur 20 ans qui sera totalement payé à l'Etat.

Et ce n'est qu'en début de la Plaine de Saint-Péray, le RUC de Saint-Péray est en fait un projet de route qui va être financé par l'Etat et le RUC !

Et ce n'est pas tout, avec un coût global de 100 millions, on va faire 3,5 millions de mètres carrés de route à la charge de la CCRC, soit 1,5 km de longueur de "boulévards". On va aussi avoir 2 millions de mètres carrés de route, en fait, avec la route, on peut sur le milieu ! Sans compter l'entretien de la nouvelle route sur 20 ans qui sera totalement payé à l'Etat.

"Nous on respecte les règles"

Source : J. Dubay, Président de la CCRC, Allocution - 18 octobre 2024

- Membre administratif de l'axe PIRESSOLE, la CCRC est "tout contenté pour les habitants d'être respectés".
- Déclaration de "Bichou" responsable de la déviation à des personnes amies et proches des élus.
- Comité Régional des Comptes (CROC) sur la CCRC 08/03/2022 page 76, le propos de la déviation de la CCRC : "Nous sommes inquiétés par les problèmes de circulation, nous sommes inquiétés par les problèmes de circulation, nous sommes inquiétés par les problèmes de circulation".



15 mars 2025 : manifestation à La Plaine de St Péray contre la reprise des travaux de « déviation A »

Démontage de certains des blablas de la CCRC de Jacques Dubay

Arrêt des projets routiers : aujourd'hui l'A69, demain la déviation de Saint-Péray ?

ALTERRE se réjouit de la décision historique du tribunal administratif de Toulouse qui a annulé ce jeudi 27 février l'autorisation environnementale de l'A69. Cette décision marque une avancée majeure pour la protection de notre

environnement, en s'opposant à un projet autoroutier inutile, qui a déjà causé la disparition de centaines d'hectares de forêts et de terres agricoles pour des perspectives en gains de temps marginaux sur les trajets. Il donne un coup d'arrêt à des dérogations environnementales transformées en passes-droits abusifs.

Ce jugement récompense le travail acharné des agriculteurs, scientifiques, militants, juristes, élus, riverains associations et individus mobilisés depuis des mois. Ce projet routier, comme tous ceux portés par la coalition la Déroute des Routes, dont ALTERRE fait partie (plus de 60 projets contestés en France, incluant la déviation de St-Péray) n'a aucune légitimité face aux enjeux écologiques, climatiques et sociaux actuels. Il est inconcevable de poursuivre une politique d'infrastructures qui détruit des écosystèmes et nie toutes les alternatives sociales, environnementales et économiques, et, de surcroît, s'inscrit en complète contradiction avec une mobilité durable.

ALTERRE et la Déroute des Routes rappellent la nécessité du moratoire sur tous les nouveaux projets routiers et autoroutiers portés depuis 2022. Il s'agit de changer les politiques de mobilités mais aussi et surtout de réduire la nécessité du déplacement (relocalisations et préservation de lieux de vie, des communs etc.) en favorisant les alternatives durables : transports publics, ferroviaires, cyclables et multimodaux.

A Saint-Péray comme ailleurs, le ministre des Transports, Philippe Tabarot, doit saisir cette occasion pour mettre un coup d'arrêt aux projets routiers destructeurs et pour garantir un financement pérenne et massif des infrastructures de transports en commun, du rail et des mobilités douces, au service des usagers et à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux.

Lutte contre la déviation de Saint Peray

La période de suspension des travaux tire à sa fin le 15 mars.

× Après deux fois deux mois de réflexion et une étude complémentaire de la CCRC qui n'aura fait que conforter l'enjeu écologique indéniable derrière le projet de déviation de Saint Peray, la Préfecture va devoir se prononcer sur les conditions de reprise des travaux.

Alors ? Un diagnostic archéo ? Un défrichement des parcelles ? Qu'est-ce que ça va être cette fois ?

– Pour rappel, la CCRC est toujours sous le coup de 3 procédures pénales : destruction d'habitats d'espèces protégées, pollution de l'environnement à l'amiante et au plomb, et exposition délibérée de ses salarié.es à l'amiante. On vous en dit plus sur ces procédures dans les jours qui viennent... G

à Nous appelons d'ores et déjà à rejoindre la mobilisation lancée par l'association Alterre le samedi 15 mars : manifestation dans la Plaine et AG suivie d'une rencontre interluttes, nous avons besoin de nous retrouver pour faire le point sur les projets destructeurs en Drôme-Ardèche !

► **À partir du 15 mars, nous devons être nombreux.ses pour empêcher tout nouveau passage en force de la CCRC ! Ž**

► Plus d'infos : <https://t.me/s/LutteDeviationStperay>



15 mars 2025 : manifestation à La Plaine contre la reprise des travaux de Â« déviation Â»